

Bilan annuel accessibilité/handicap

En matière d'accessibilité, la Ville réalise chaque année des aménagements accessibles dans tous les secteurs d'activités en lien avec les compétences municipales (culture, sports, aménagements des bâtiments, voirie, trottoirs, services publics, places PMR...) pour faciliter la vie quotidienne des administrés, quels qu'ils soient. Chaque année, la Ville rédige un bilan annuel qui rend compte de ce qui a été réalisé l'année précédente et des projets pour l'année en cours. Le dernier bilan annuel réalisé est celui de 2018. Il est téléchargeable. Le bilan 2019 est en cours de rédaction. Il sera présenté lors d'un conseil municipal du second semestre 2020, puis aussitôt mis à la disposition du public qui pourra le télécharger.

Commission Communale d'accessibilité

Comme toutes les communes de France de plus de 5 000 habitants, la Ville de Vienne dispose d'une commission Communale d'Accessibilité dont les missions portent sur l'état d'accessibilité des bâtiments et des espaces publics municipaux. Cette commission peut également être consultée sur tout sujet ayant pour thématique le handicap.

Le Maire préside cette commission et arrête la liste de ses membres répartis en trois collèges : les élus concernés par la thématique de l'accessibilité, les associations ou organismes représentant les personnes handicapées et les personnes âgées, les représentants des acteurs économiques ainsi que les représentants d'usagers de la Ville.

Ont été désignés en qualité de membres au sein du collège élu(es) afin de siéger à la Commission communale pour l'Accessibilité (Conseil municipal du 06 juillet 2020) :

6 élus membres de la majorité municipale :

- Mme Hilda DERMIDJIAN
- M. Frédéric DUBOUCHET
- Mme Brigitte PHAM-CUC
- M. Jean Claude LUCIANO
- Mme Valérie BONZI
- M. Seyit YILMAZ

3 élus membres de l'opposition :

- Mme Agnès REBOUX
- Mme Florence DAVID
- M. Adrien RUBAGOTTI

Collège acteurs économiques

- Direction territoriale de l'Isère Rhodanienne-CD 38 : Corinne BRUN
- UNRPA : Martine CHAFFAT
- HCR : Éric MARCELLA
- Vienne Atout commerce : Corinne PARIS
- Lions Club de Vienne : Richard FRANCOIS

Collège associatif

- AFIPH : Georges VIE
- AFIPH, par délégation de Georges Vié : Hélène PHILIPPON-LAVAL

- Association des Paralysés de France : Marie-Claude BORDE
- Association Valentin HAUY : Remi CLOSSET
- FNATH : Lucie MEUNIER
- Handicap Accessibilité Vienne et sa Région- HAVR : Michel LANUZEL
- Handivienne : Yannick BLACHE
- Voir ensemble : Marie-Paule GIRODET
- CAMSP : Pierre-Henri MONTOVERT

Places PMR

Toute personne qui sollicite la création/modification d'une place PMR (Personne à mobilité réduite) doit adresser sa demande par écrit à Monsieur le Maire.

Chaque demande fait l'objet d'une étude sur le terrain et d'une recommandation qui est présentée et étudiée lors d'une commission stationnement qui se réunit une fois par mois en mairie (en présence d'élus et de techniciens municipaux). Chaque demande fait l'objet d'une réponse écrite.

Le magazine municipal accessible en version audio

Vienne aujourd'hui

le magazine de notre ville • n°114 • été 2015

VERSION AUDIO



Vienne
Qualité de VILLE
www.vienne.fr

Le magazine « Vienne Aujourd'hui » est proposé en version sonore. Ce support permet ainsi aux personnes mal-voyantes et non-voyantes de prendre connaissance de l'actualité viennoise (vie des quartiers, dossier, vie associative, agenda, etc.) proposée par la mairie.

C'est l'association Valentin Haüy qui est missionnée pour retranscrire fidèlement chaque numéro en version sonore à l'aide d'un logiciel de traduction vocale. Ensuite, la mairie duplique et diffuse gratuitement le CD aux associations représentatives de mal-voyants et de non-voyants, de même qu'aux personnes qui en feront la demande auprès du service communication au **04 74 78 31 64**.

En savoir plus

Pour aider les parents d'enfants handicapés ou les adultes handicapés dans les démarches administratives, le [Conseil Général de l'Isère](#) [1] assure une information de proximité et l'instruction des demandes.

[Voir les informations complémentaires](#)

Contacts

C.C.A.S.

1 passage Saint-Antoine
38200 Vienne
Tél. : 04.74.78.30.40

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Conseil Général de l'Isère

Tél. : 04 76 00 38 38

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h

Conseil Départemental

3 quai Frédéric Mistral
BP 222
38217 Vienne cedex
Tél. : 04 74 87 93 00

Liens utileswww.isere.fr [2]

Doc à télécharger [Plaquette - S.S.I.A.D.](#) [3]

[Plaquette services à la personne](#) [4]

[Bilan d'accessibilité 2019](#) [5]

```
jQuery(document).ready ( function(jQuery) { if(jQuery('.group-left .field-name-field-diaporama')){  
jQuery('.group-left .field-name-field-diaporama img').each(function(){ title = jQuery(this).attr('title');  
jQuery(this).parent().parent().prepend(""+title+'  
' ); }); } } );
```

URL source: <http://vienne.fr/solidarite/handicap-accessibilite>

Liens:

[1] <https://www.isere.fr/social/personnes-handicapees/>

[2] <http://www.isere.fr/social/personnes-handicapees/>

[3] http://vienne.fr/sites/default/files/Publications/Fichiers/plaquette_-_ssiad.pdf

[4]

http://vienne.fr/sites/default/files/Publications/Fichiers/plaquette_service_a_la_personne_2019_2.pdf

[5] http://vienne.fr/sites/default/files/Publications/Fichiers/bilan_accessibilite_2019_-_rapport.pdf